



Commune d'Oron

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE LA COMMUNE D'ORON**

PREAVIS N° 02/2018

**CREDIT DE CHF 120'000.00
POUR LA REFECTION DES FAÇADES
DU BATTOIR DE PALEZIEUX**

2018



Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule :

Construit dans les années 1940, l'ancien battoir à grains situé à Palézieux - haut lieu des manifestations du village – doit être rénové.

En effet, l'état actuel des façades (atteintes dues au temps) nécessite une réfection complète. Le remplacement des façades améliorera également l'isolation du bâtiment.

La bâtisse étant située « hors zone », la Municipalité a d'ores et déjà demandé l'aval au Service du développement territorial. Ce dernier a préavisé favorablement ces travaux d'entretien et cela sans autre procédure, le but étant de maintenir l'ouvrage, en l'état, sans en modifier ni sa nature, ni son affectation actuelle.

La Municipalité prévoit, toutefois, de demander un diagnostic amiante.

Les coûts envisagés sont les suivants :

Objet	Devis net TTC
Réfection des façades	70'000.00
Electricité (ajout d'éclairage)	10'000.00
Remplacement des chéneaux	4'000.00
Rapport amiante	2'000.00
Peinture	24'000.00
Divers et imprévus (suite, notamment au diagnostic amiante)	10'000.00
TOTAL	CHF 120'000.00





Financement et amortissement :

Demande de crédit

En regard de ce qui précède, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de **CHF 120'000.00 TTC.**

Amortissement

Selon les règles de la comptabilité des communes, cet investissement devrait être amorti sur 30 ans au maximum. Dans le cadre de ces travaux susmentionnés, il a été décidé d'amortir cet investissement sur 30 ans (montant arrondi au millier de francs).

Charges d'intérêts

En cas d'emprunt, calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 5 %, les intérêts théoriques moyens, engendrés par le crédit d'investissement de **CHF 120'000.00** s'élèvent à **CHF 6'000.00** (maximum) par an dès l'exercice qui suivra la fin des travaux.





Conclusions : Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

le Conseil communal d'Oron,

vu le préavis n° 02/2018 de la Municipalité du 31 janvier 2018
où le rapport des commissions nommées pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de transformation précités ;**
2. **de lui accorder à cet effet un crédit estimé à CHF 120'000.00 TTC ;**
3. **de l'autoriser à financer ce montant avec des liquidités de la caisse communale ;**
4. **de l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.**

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Philippe Modoux

Le secrétaire

Jean-Daniel Graz

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 janvier 2018

